



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-33412>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **24-33412**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-138975

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville De Limoges

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21870850100018

**Ville :** LIMOGES CEDEX 1

**Code postal :** 87031

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 87

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Acquisition d'un logiciel de médecine préventive en mode SAAS

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 72500000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Nombre d'offres reçues : 4 Date d'attribution : 19/03/24 Marché n° : V3m 432 Kenora Technologies, 21 Rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg Montant Ht : 150 000,00 Euros Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires : Durée : L'accord cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat. Il est passé pour une période initiale qui débute à compter de sa notification et se termine un an après l'admission de la solution. L'accord cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme . Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2 . la durée de chaque période de reconduction est de 1 an. L'accord cadre sera automatiquement reconduit pour la période suivante en

cas d'atteinte du montant maximum d'une des périodes. Montant: Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord cadre est défini comme suit: Période 1 : Seuil maximum Ht 100 000  
Période 2 : Seuil maximum Ht 25 000 Période 3 : Seuil maximum Ht 25 000

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2024**